



PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

Section 1 ANALYSE et PORTRAIT de SITUATION



Nom de l'école :	École Beausoleil-et-du-Parc, bâtiment du Parc	
Direction :	Renée Lapierre(directrice) Éliane Bouchard (direction adjointe) Caroline Chalifour (direction adjointe)	
Année scolaire :	2023-2024	
Approbation du C.É.	Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école Beausoleil-et-du-Parc, le 5 avril 2022.	
Nom du coordonnateur :	Kathleen Baribeau TES école	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Éliane Bouchard (direction adjointe), Kathleen Baribeau (TES) Karine Lacasse-Thériault, (Technicienne SDG)	
Mandat du Comité plan de lutte :	Les objectifs annuels sont : <ol style="list-style-type: none">1. Réguler le plan de lutte2. Assurer le suivi des mesures mises en place	Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés: <ol style="list-style-type: none">1. Rencontre avec la direction2. Présentation au CPE, assemblée du personnel et CÉ
Convention de gestion et de réussite éducative		Stratégie locale d'intervention
Le plan de lutte du bâtiment du Parc s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat , de la convention de gestion et de réussite éducative et de la stratégie locale d'intervention et plus précisément à l'atteinte du but 4 : <i>Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.</i>		
DESCRIPTION de L'ÉCOLE		
✓ L'école dessert 33 élèves au niveau préscolaire et 227 élèves de niveau primaire.	✓ Il y a 5 classes au régulier et 4 classes de concentration sport	✓ Il y a 4 classes Perspective qui se retrouve à notre école

DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE

Description de l'équipe-école :

- ✓ L'équipe est composée de 13 titulaires au primaire et de 2 titulaires au préscolaire.
- ✓ Deux enseignantes à temps partagé complètent l'équipe.
- ✓ L'équipe des spécialistes est formée de deux éducateurs physiques deux enseignantes en anglais et d'un enseignant en musique.

Mobilisation de l'équipe-école :

- ✓ Adhésion au Projet éducatif de notre école avec la présence d'un comité Brigade scolaire, d'un comité SCP Soutien au Comportement Positif, : Une équipe-école très engagée et mobilisée. En début d'année, une lecture des règles de vie et du protocole pour contrer la violence et l'intimidation est faite par tous les titulaires.
- ✓ Affichage du protocole pour contrer l'intimidation et la violence dans chaque classe.
- ✓ Présence d'une brigade scolaire dans les corridors aux sorties de l'école (3^e cycle).

- L'équipe des services complémentaires est composée
 - De deux orthopédagogues
 - deux psychologues
 - deux orthophonistes
 - d'une TES école
 - de quatre TES classes Perspective et une volante
 - de 5 TES
 - d'une psychoéducatrice

- ✓ Nous démontrons l'efficacité de nos interventions par le nombre très minime de problématiques d'intimidation ou de violence au bâtiment du Parc. En 2012-2013, seulement à deux reprises nous avons appliqué le protocole d'intimidation jusqu'à la première récurrence, soit l'étape 2. En 2013-2014, nous avons appliqué le protocole 5 fois, et en 2014-2015 et en 2015-2016, aucune situation n'a nécessité l'intervention avec le protocole. Nous l'avons appliqué qu'une seule fois en 2016-2017 et en 2018-2019 nous l'avons appliqué à deux reprises. Il n'a pas été appliqué pour l'année scolaire 2019/2020, ni pour l'année 2020/2021 et pour le moment non plus en 2021-2022.

DESCRIPTION du SERVICE de GARDE

- ✓ 206 élèves fréquentent le service de garde (88% de la clientèle).
- ✓ 7 éducatrices sont en poste le matin
- ✓ 12 éducatrices sont en poste le midi avec support TES pour les classes Perspective et support TES au régulier.
- ✓ 9 éducatrices sont en poste le soir avec support TES pour les classes Perspective et support TES au régulier

Les règles de vie de l'école et du service de garde sont harmonisées.

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants:

La violence à notre école se manifeste majoritairement de façon verbale par des menaces, des insultes, des sacres et des chicanes d'enfants.

Les manifestations de violence physique se concentrent majoritairement au niveau des classes Perspective, et sont gérées par un protocole particulier documenté et géré par une équipe-clinique spécialisée.

APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

FORCES

L'analyse de notre école porte sur les relations avec les élèves, le climat de sécurité et le système d'encadrement de l'école.

- ✓ Les élèves ont affirmé qu'ils peuvent compter les uns sur les autres et qu'ils entretiennent des relations amicales et chaleureuses.
- ✓ Les élèves mentionnent qu'ils ont confiance envers le personnel pour se confier ou pour rapporter un conflit. Ils disent que le personnel les écoute et se mobilise pour les aider.
- ✓ Les élèves se sentent en sécurité lorsqu'ils jouent sur la cour d'école et circulent dans les corridors et les escaliers.
- ✓ Les élèves ne vivent pas de cyber intimidation.

VULNÉRABILITÉS

- ✓ Une amélioration est observable au niveau du respect entre les élèves; c'est-à-dire la manière dont ils se traitent lorsque survient un conflit. Nous poursuivons sur cette lancée, surtout avec le nouveau système : système aux comportements positifs.

APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2023-2024

1. Offrir des programmes de prévention au 3^e cycle afin d'outiller les jeunes à réagir adéquatement lors de manifestations de violence ou lors de conflits et lors d'utilisation des médias sociaux.
2. Ateliers sur la gratitude, ouverture aux différences, sur l'empathie (préscolaire et le 1^{er} cycle, 2^e cycle, 3^e cycle, Perspective) offerts par la PAVSEC.
3. Atelier TES sur l'anticipation des conséquences.
4. Ateliers TES sur les habiletés sociales sous forme de jeux.

5. Élaboration d'une activité sur le civisme en collaboration avec l'AVSEC de notre école.
6. « Ne soit pas hors la loi » 3^e cycle

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :	Le dépassement, la bienveillance et la communication
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formations sur la gestion de crise en 15-16 et la réalité thérapie en 16-17. ✓ En début d'année, une lecture des règles de vie et du protocole pour contrer la violence et l'intimidation est faite par tous les titulaires. ✓ Lorsque nécessaire, échanges sur les règles de vie lors des rencontres du personnel (10). ✓ Formation sur les troubles de l'attachement 2017-2018. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informations ✓ Sensibilisation ✓ Échanges ✓ Prises de décision par l'ensemble du personnel.

Section 2

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	échéancier	remarques
2.1 Mesures de prévention				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visite de la policière-éducatrice dans les classes pour le taxage, l'intimidation. ✓ Système d'encadrement positif. (SCP) ✓ Règles de vie dans l'agenda de l'école (agenda maison pour 1^{ère} année) et le protocole d'intimidation pour contrer la violence et l'intimidation. ✓ La surveillance sur la cour d'école (3 TES postés dans trois aires de surveillance distinctes et un TES-école). ✓ Atelier TES sur l'anticipation des conséquences ✓ Ateliers TES sur les habiletés sociales sous forme de jeux. ✓ Récréations animées pour les élèves des classes Perspectives 	<p>Tout le personnel</p> <p>Équipe École</p> <p>Tout le personnel</p> <p>TES</p> <p>TES</p> <p>Personnel Perspective</p>	<p>3^{ème} cycle</p> <p>Tous les élèves Tous les élèves</p> <p>Tous les élèves</p> <p>2^{ième} et 3^{ième} cycles</p> <p>Tous les élèves de Perspective</p>	<p>Mars 2024</p> <p>Toute l'année Dès août</p> <p>Toute l'année À partir de nov.</p> <p>Toute l'année</p>	<p>« Ne sois pas hors la loi »</p>

2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

<p>✓ Diffusion des règles de vie et du protocole dans l'agenda des élèves avec un retour de signature qui confirme la lecture des règles.</p> <p>✓ Messages et communications dans l'Info-parents.</p> <p>✓ Rubrique sur le site internet de l'école qui fait la promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du plan de lutte ainsi que des services d'aide interne et externe ; • du protocole pour contrer l'intimidation et la violence. 	La direction et les titulaires	Les parents	Août	
	La direction	Les parents	Une fois par mois durant toute l'année	
	Le comité du plan de lutte	Les parents	Tout au long de l'année	

2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle

Pour les élèves ou les témoins :

Les élèves seront informés par leur titulaire des modalités pour faire un signalement ou une plainte lorsqu'ils sont victimes d'intimidation ou de cyber intimidation ou de violence à l'école.

- Rencontre un adulte de l'école pour faire une dénonciation.

Pour les parents :

Les modalités seront diffusées dans l'Info-parents et diffusées sur le site l'école en tout temps.

<p><u>Pour les élèves ou les témoins :</u></p> <p>Les élèves seront informés <u>par leur titulaire</u> des modalités pour faire un signalement ou une plainte lorsqu'ils sont victimes d'intimidation ou de cyber intimidation ou de violence à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre un adulte de l'école pour faire une dénonciation. <p><u>Pour les parents :</u></p> <p>Les modalités seront diffusées dans l'Info-parents et diffusées sur le site l'école en tout temps.</p>	Titulaire de l'élève	Précolaire, 1 ^{re} à la 6 ^e		
	Intervenants de l'école T.E.S.	1 ^{re} à 6 ^e année classes COM	Tout au long de l'année	
	Le comité	Tous	4 fois par année et pour le site en tout temps	

2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
<p>Pour un signalement ou pour une plainte : le témoin communique <u>par téléphone, par courriel ou par un message dans l'agenda</u> avec la direction ou le titulaire ou le T.E.S. ou la technicienne du service de garde.</p> <p>S'il y a lieu, la direction ou le T.E.S école fera un arrêt d'agir et déclenchera le protocole (voir section 3).</p>	<p>L'intervenant qui reçoit le signalement ou une plainte.</p> <p>La direction ou T.E.S. école</p>	<p>Le témoin qui fait le signalement ou la plainte.</p> <p>L'agresseur et la victime</p>	<p>Dans les <u>24 à 48 heures</u>, un suivi sera fait par <u>l'intervenant interpellé</u>.</p>	
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte				
<p>Pour la victime et l'agresseur : Les mesures de soutien et d'encadrement sont inscrites dans le protocole (voir document joint).</p> <p>Pour le témoin : En tout temps, nous protégerons son identité.</p>	<p>La direction ou le T.E.S école</p> <p>La direction ou le T.E.S école</p>	<p>La victime et l'agresseur</p> <p>Le témoin</p>		
2.6 Suivi donné aux plaintes				
<p>✓ Dans les 24 à 48 heures, un suivi sera fait par l'intervenant interpellé à la personne qui a fait la plainte.</p> <p>✓ Un rapport sommaire de plainte sera transmis à la direction générale.</p>	<p>L'intervenant interpellé</p> <p>La direction</p>		<p>Juin 2024</p>	
Section 3 Sanctions				
<p>Voir le protocole en pièce jointe.</p>				

Section 4 Responsabilité de la direction

Actions	échéancier	remarques
La direction de l'école s'engage à :		
1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.	Durant l'année, car il est reconduit à chaque année.	
2. Assurer de la mise en oeuvre du plan de lutte.		
3. Effectuer les suivis qui s'imposent.	24 à 48 hrs	
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	24 à 48 hrs	
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	24 à 48 hrs	
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).	Dans les jours suivants	
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.	Dans les jours suivants	
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.	En tout temps	
9. Transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.	Juin 2024	

10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.	En tout temps	
--	---------------	--

Signature de la direction

Date :